

## La production de faux liards en Italie du Nord entre 1578 et 1587

Luca Gianazza

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Gianazza Luca. La production de faux liards en Italie du Nord entre 1578 et 1587. In: Revue numismatique, 6e série - Tome 179, année 2022 pp. 285-302;

doi : <https://doi.org/10.3406/numi.2022.3591>;

[http://www.persee.fr/doc/numi\\_0484-8942\\_2022\\_num\\_6\\_179\\_3591](http://www.persee.fr/doc/numi_0484-8942_2022_num_6_179_3591);

---

Fichier pdf généré le 16/01/2025

## Abstract

Between 1578 and 1587 the Italian mints of Casale Monferrato, Castiglione delle Stiviere, Desana, Frinco and Passerano issued large quantities of counterfeit French liards. The article examines the reasons behind this production, how it developed and how it ended. The phenomenon is reconnected to the imbalances introduced in the Kingdom of France following the monetary reform of 1577, which had led to an overvaluation of the liard of 3 deniers tournois compared to its content of pure silver. In such a context, some trader-speculators saw an opportunity to make a profit and turned to some Italian mints located near the French territories where the production and circulation of liards was greater to commission the production of counterfeits.

## Résumé

Entre 1578 et 1587, les Monnaies italiennes de Casale Monferrato, Castiglione delle Stiviere, Desana, Frinco et Passerano ont émis de grandes quantités de faux liards français. L'article examine les raisons de cette production, comment elle s'est développée et comment elle s'est terminée. Le phénomène se connecte aux déséquilibres introduits dans le Royaume de France à la suite de la réforme monétaire de 1577, qui avait conduit à une surévaluation du liard par rapport à sa teneur en argent fin. Dans un tel contexte, certains marchands-spéculateurs ont vu une opportunité de profit et se sont tournés vers certaines Monnaies italiennes situées à proximité des territoires français où la production et la circulation de liards étaient plus importantes pour demander la production de contrefaçons.

Luca GIANAZZA \*

## La production de faux liards en Italie du Nord entre 1578 et 1587

---

**Résumé** - Entre 1578 et 1587, les Monnaies italiennes de Casale Monferrato, Castiglione delle Stiviere, Desana, Frinco et Passerano ont émis de grandes quantités de faux liards français. L'article examine les raisons de cette production, comment elle s'est développée et comment elle s'est terminée. Le phénomène se connecte aux déséquilibres introduits dans le Royaume de France à la suite de la réforme monétaire de 1577, qui avait conduit à une surévaluation du liard par rapport à sa teneur en argent fin. Dans un tel contexte, certains marchands-spéculateurs ont vu une opportunité de profit et se sont tournés vers certaines Monnaies italiennes situées à proximité des territoires français où la production et la circulation de liards étaient plus importantes pour demander la production de contrefaçons.

**Mots clés** - Liards, contrefaçons, XVII<sup>e</sup> siècle, Italie, Casale Monferrato.

**Summary** - Between 1578 and 1587 the Italian mints of Casale Monferrato, Castiglione delle Stiviere, Desana, Frinco and Passerano issued large quantities of counterfeit French liards. The article examines the reasons behind this production, how it developed and how it ended. The phenomenon is reconnected to the imbalances introduced in the Kingdom of France following the monetary reform of 1577, which had led to an overvaluation of the liard of 3 deniers tournois compared to its content of pure silver. In such a context, some trader-speculators saw an opportunity to make a profit and turned to some Italian mints located near the French territories where the production and circulation of liards was greater to commission the production of counterfeits.

**Keywords** - Liards, Counterfeits, 17<sup>th</sup> Century, Italy, Casale Monferrato.

En 1578, dans les ateliers monétaires piémontais de Casale Monferrato, Desana, Frinco et Passerano, et dans celui lombard de Castiglione delle Stiviere, débute une importante production de faux liards français. Le phénomène n'est pas entièrement nouveau : déjà au début des années 1530 et dans les années 1540, on frappait à Carmagnola des pièces qui reproduisaient le liard « à la croisette » de François I<sup>er</sup><sup>1</sup>. Ce qui change, c'est le contexte historique et

---

\* Chercheur indépendant, membre de la SFN ; sibrium@libero.it ; <https://www.sibrium.org>  
Je tiens à remercier Jérôme Jambu pour les précieuses suggestions concernant le texte et pour avoir contribué à rendre mon français plus français.

1. CNI, 2, p. 96-97, nos 10-16, au nom du marquis Gabriel de Saluces (1537-1548). Les pièces ne sont pas reconnues comme des liards, mais nommées à tort comme *forti* (fortes).

économique dans lequel les pièces ont été frappées. Si la production des liards au nom de François I<sup>er</sup> peut être mise en relation avec la présence de cette dénomination dans le Piémont – les liards «à la croisette» furent, par exemple, frappés à Turin pendant l’occupation française au temps des guerres d’Italie (figure 1)<sup>2</sup> – le phénomène de 1578 a eu des répercussions en France seulement.



**Figure 1** - Liard «à la croisette». a) François I<sup>er</sup> (1515-1547), Turin ; b) contrefaçon de Gabriel de Saluces (1537-1548), Carmagnola (× 1,5).

Dans les exemplaires produits par les Monnaies italiennes, on reconnaît des éléments iconographiques qui font référence aux différents types de liards «à l’H» d’Henri III<sup>3</sup> (figure 2), à ceux «au dauphin» du Dauphiné<sup>4</sup> (figure 3), à ceux du Royaume de Navarre et de la Seigneurie du Béarn<sup>5</sup>, ainsi qu’aux liards «à l’L» de la Principauté de Dombes<sup>6</sup> (figure 4). Il n’est d’ailleurs pas rare que les copies ainsi produites combinent des éléments de deux types différents dans une même émission. À Desana, par exemple, de faux liards avec l’H couronné au droit, comme ceux que l’on trouve sur les liards d’Henri III, sont combinés avec la croix typique sur les liards «à l’L» de Dombes (figure 3d)<sup>7</sup>. Dans les Monnaies de Casale Monferrato et de Castiglione delle Stiviere, au contraire, on a réalisé des contrefaçons du liard «au dauphin» du Dauphiné avec des éléments figuratifs originaux : le dauphin à l’avers prenant la forme d’un G qui rappelle l’initiale de Guglielmo Gonzaga, duc de Montferrat, seigneur de ce fief où la pièce a été frappée (figure 3c)<sup>8</sup> ou d’un C, initiale du Marquisat de Castiglione (figure 3d)<sup>9</sup>.

2. CNI, 2, p. 413, n° 7 ; CERRATO 1956, p. 40-48.

3. LAFAURIE, PRIEUR 1956, p. 115-116, nos 986-987.

4. *Idem*, p. 116, nos 990-991.

5. POEY D’AVANT 1858-1862, II, p. 201-202, nos 3513-3522.

6. *Idem*, III, p. 95, nos 5128-5129.

7. Type non répertorié dans le CNI, identifié dans des collections privées.

8. CNI, 2, p. 151, n° 54 (millésime 1578), p. 152, nos 63-64 (millésime 1580), p. 153, n° 67 (millésime 1581). Des spécimens similaires avec le millésime 1579 ont été trouvés dans des collections privées.

9. CNI, 4, p. 92, n° 8 (mais l’initiale est interprétée comme un G).

La pluralité des types, ainsi que les difficultés liées à l'attribution d'exemplaires fabriqués massivement sur des flans difficiles à lire et la découverte régulière de pièces inédites, rendraient rapidement obsolète tout *corpus* de ces fausses monnaies que nous pourrions présenter. Il est cependant possible de tenter une opération différente, mais pas nécessairement plus simple : examiner les circonstances qui ont conduit au développement de cette phase spéculative et comprendre ce qui y a mis fin à un moment précis.



**Figure 2** - Contrefaçons de liards « à l'H ». a) Guglielmo Gonzaga (1550-1587), Casale Monferrato ; b) émission anonyme des comtes Radicati, Passerano ; c) Agostino Tizzone (1559/1560-1582), Desana ; d-f) Delfino Tizzone (1583-1598), Desana ; g) émission anonyme des seigneurs de Frinco (× 1,5).



**Figure 3** - Contrefaçons de liards «au dauphin». a) Delfino Tizzone (1583-1598), Desana ; b-c) Guglielmo Gonzaga (1550-1587), Casale Monferrato ; d) Ferrante Gonzaga (1579/1580-1586), Castiglione delle Stiviere (× 1,5).



**Figure 4** - Contrefaçons de liards du Royaume de Navarre et de la Seigneurie du Béarn et de liards «à l'L» de la Principauté de Dombes. a) émission anonyme (mais Delfino Tizzone, 1583-1592), Desana ; b) émission anonyme des seigneurs de Frinco ; c) Agostino Tizzone (1559/1560-1582), Desana ; d) émission anonyme des comtes Radicati, Passerano (× 1,5).

## Le contexte monétaire français

La période au cours de laquelle les contrefaçons de liards se sont développées semble bien définie. En prenant comme références les émissions datées, on ne connaît pas d'exemplaires millésimés avant 1578, ni après 1587<sup>10</sup>.

Leur production par les ateliers monétaires italiens est donc née et s'est développée dans les années qui ont immédiatement suivi la réforme du système monétaire français réalisée en 1577<sup>11</sup>, culminant avec l'ordonnance de Poitiers du mois de septembre et publiée le 13 novembre<sup>12</sup>. C'est précisément dans les caractéristiques de cette réforme que l'on peut identifier les raisons d'une importante spéculation visant le liard. Le système monétaire créé en 1577 était caractérisé par une série de pièces d'argent pour lesquelles le rapport entre la valeur nominale et la valeur intrinsèque restait presque constant, empêchant ainsi l'apparition de déséquilibres qui auraient favorisé l'utilisation d'une pièce au détriment d'une autre, à une exception près, celle du liard.

La réforme opère une dévaluation de la livre tournois. La nouvelle pièce de monnaie d'un franc (1 livre ou 20 sols) devait avoir un titre de 10 deniers 10 grains Argent-le-Roi (831,8 ‰) et une taille de 17 ¼ pièces au marc (14,19 g), ce qui lui donnait une teneur en argent fin de 11,80 g alors que, précédemment, le montant d'une livre tournois composée uniquement de pièces d'un sol ou douzains contenait 13,41 g d'argent fin. Le titre du liard, en particulier, est passé de 2 deniers (239,5 ‰) à 1 denier 12 grains (125 ‰). La baisse de la teneur en argent qui s'ensuivit fut telle qu'elle permit de déterminer dans le liard un rapport entre valeur nominale et valeur intrinsèque bien inférieur à celui observé pour les autres pièces d'argent. En 1573-1574 – années au cours desquelles la frappe du liard a été reprise en volumes importants par les Monnaies françaises<sup>13</sup> – un montant d'une livre payée en liards équivalait à seulement 12,21 g d'argent, soit 8,9 % de moins qu'en cas de paiement en douzains (- 1,19 g). La même quantité en 1577 équivalait à 9,56 g (- 2,65 g), avec une différence de teneur en argent entre le douzain et le liard qui s'élevait désormais à 16,8 %.

10. Contrefaçons de liard « à l'H » de la Monnaie de Passerano (*CNI*, 2, p. 383, nos 74-75). L'existence de contrefaçons fabriquées à Castiglione delle Stiviere au nom de Rodolfo Gonzaga (*CNI*, 4, p. 133, nos 393-396) prolonge la période de production jusqu'en 1586 au moins, puisque ce n'est que cette année-là que Rodolfo a succédé à son père († 13 février 1586) dans la gestion du fief. Le nombre très limité de types et de spécimens connus nous amène à penser qu'il s'agissait d'une émission très limitée et de courte durée.

11. BLANC 2011 pour une présentation générale de la réforme, où ne sont toutefois pas examinés les déséquilibres de la teneur en métal des différentes valeurs nominales. Les données sur les caractéristiques intrinsèques des pièces utilisées dans la suite de ce texte sont tirées de LAFAURIE, PRIEUR 1956 et résumées ici pour plus de commodité dans les tableaux 1-2 (voir Annexe 1).

12. BOYER-XAMBEAU *et alii* 1986, p. 311.

13. LAFAURIE, PRIEUR 1956, p. 159.

La réforme de 1577 prévoyait également la production de deniers tournois et de doubles tournois en cuivre pur<sup>14</sup>. En conséquence, le liard est devenu la pièce argentifère la moins précieuse en circulation. Sa surévaluation par rapport à la teneur réelle en argent, ainsi que le pouvoir libératoire accordé aux deniers tournois et aux doubles tournois, ont créé les conditions d'une utilisation massive du liard, au détriment des pièces de plus grande valeur, malgré des ordonnances spécifiques limitant l'utilisation des espèces faibles<sup>15</sup>.

Dans le système monétaire réformé, le liard, le double tournois et le denier tournois ont donc fini par jouer le rôle de « mauvaise monnaie ». Dans des conditions optimales, la frappe de ces petites pièces d'appoint aurait dû constituer une part minimale des émissions. Mais le déséquilibre introduit en 1577 a fortement amplifié les volumes de frappe. De 1578 à 1587, la quantité d'argent transformée par les Monnaies du royaume a atteint des valeurs jamais connues depuis le début du XVI<sup>e</sup> siècle<sup>16</sup>, tandis que l'or voyait son rôle réduit après les sommets atteints au cours de la décennie précédente<sup>17</sup>. Le poids du métal fin consacré à la production de doubles sols, sols et liards n'a jamais dépassé 10 % de celui utilisé pour les grandes valeurs nominales – il avait été de l'ordre de 25 % au cours de 1576-1577 – mais, en masse absolue, il a fini par correspondre à plus de 87 tonnes de pièces de faible valeur. 6,8 tonnes de liards ont été produites – la moitié en deux ans, en 1578-1579 – ce qui équivaut théoriquement à près de 7,2 millions de pièces : c'est plus que ce qui a été frappé au cours des 35 années précédentes (figures 5-6).

D'autres déséquilibres ont été causés par le fait que l'activité des ateliers monétaires n'était pas homogène dans les différentes régions du royaume. La frappe de pièces au titre élevé en argent était largement concentrée dans les Monnaies de la région atlantique, prêtes à intercepter les flux croissants d'argent provenant d'Amérique. Les Monnaies continentales, elles, connaissaient une production beaucoup plus limitée et étaient davantage orientées vers les pièces d'un titre plus faible, comme les liards<sup>18</sup>. Il en a résulté une situation particulière dans laquelle une masse monétaire importante a été mise en circulation, surévaluée par rapport à la précédente, distribuée inégalement, les régions du sud-est de la France étant particulièrement mal loties en raison de l'activité des Monnaies qui y opéraient.

Dans un tel contexte, il devenait intéressant pour des ateliers monétaires étrangers et proches de fabriquer des pièces imitant les types français, mais avec une teneur en argent encore plus faible. Le liard présentait le candidat

---

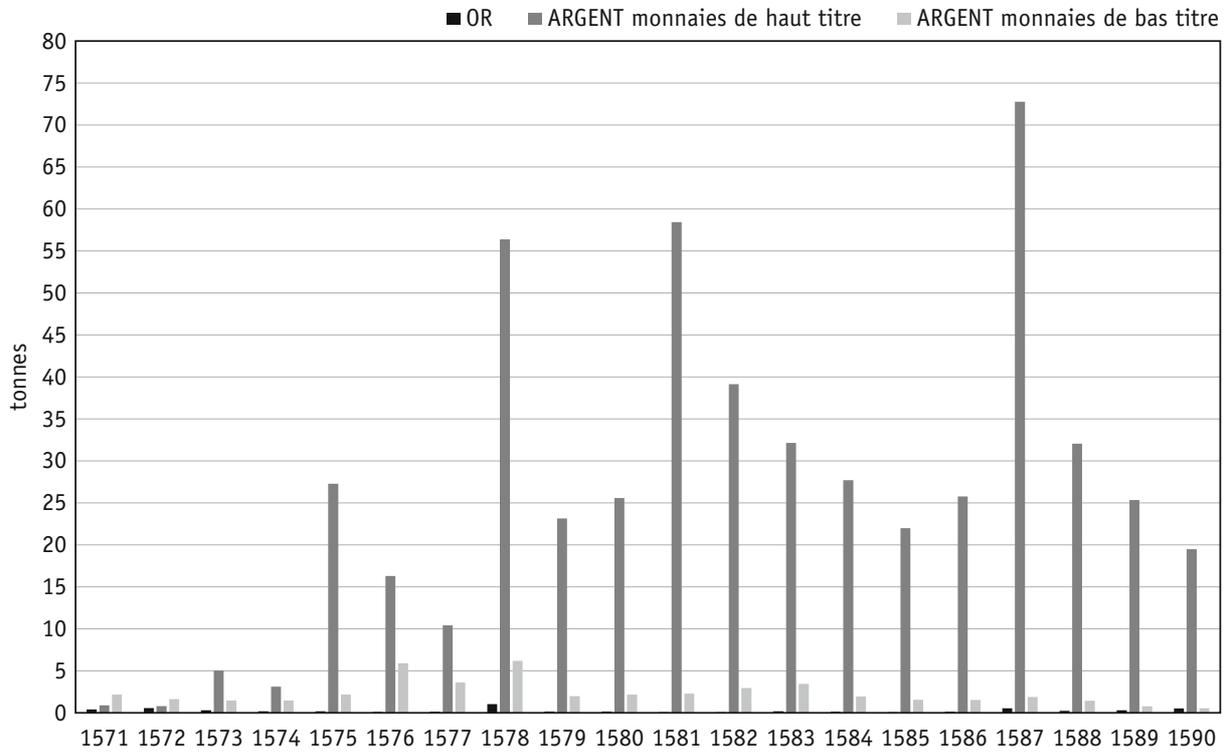
14. JAMBU 2020.

15. SPOONER 1972, p. 163 ; BOYER-XAMBEAU *et alii* 1986, p. 329-330 ; JAMBU 2020 pour les émissions en cuivre.

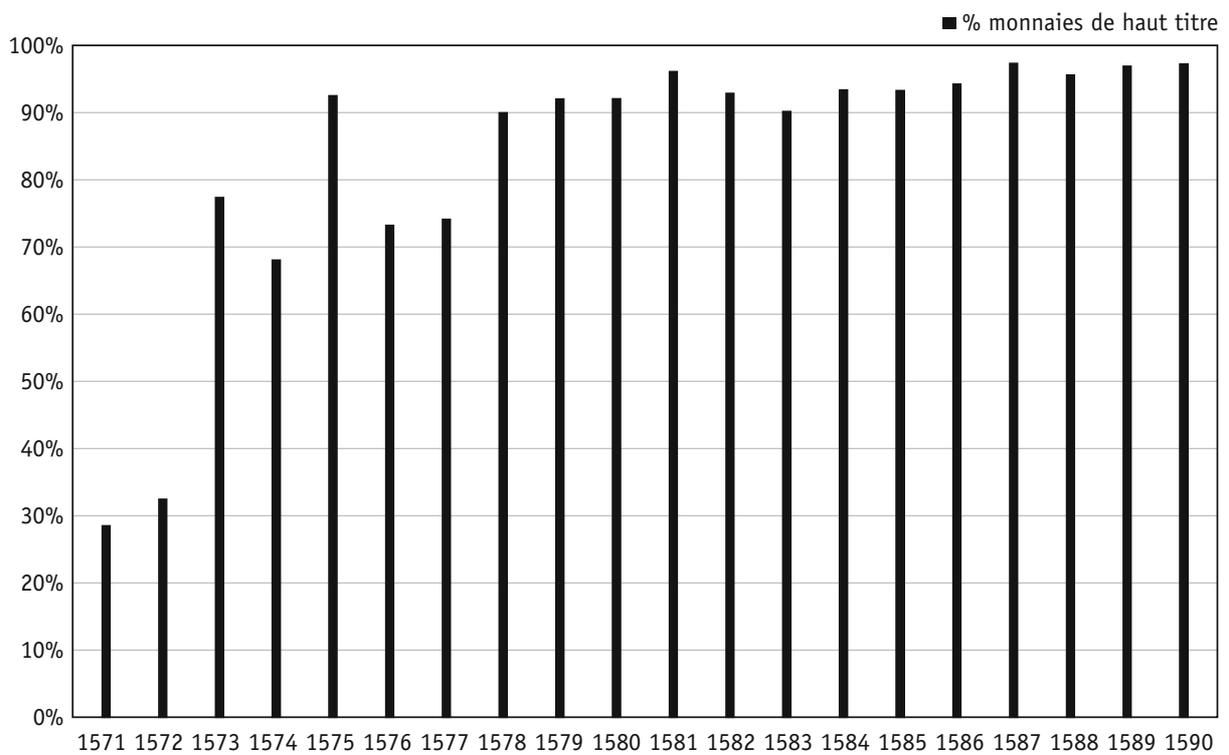
16. SPOONER 1972, p. 157-161.

17. LAFAURIE, PRIEUR 1956, p. 158-160 ; SPOONER 1972, p. 20-33.

18. SPOONER 1972, p. 229-231.



**Figure 5** - Poids de métal fin utilisé dans les Monnaies du royaume de France, 1571-1590 (élaboration à partir des données proposées dans LAFAURIE, PRIEUR 1956, p. 160).



**Figure 6** - Pourcentage d'argent fin utilisé dans les Monnaies du royaume de France pour fabriquer des monnaies de haut titre, 1571-1590 (élaboration à partir des données proposées dans LAFAURIE, PRIEUR 1956, p. 160).

idéal pour la contrefaçon : il s'agissait d'une pièce frappée en grandes quantités, dont l'utilisation, par rapport aux pièces plus grandes, était favorisée par la surestimation de sa valeur intrinsèque. Remplacer les liards par des pièces d'une valeur encore plus faible aurait déjà entraîné un gain en soi, mais celles-ci pouvaient aussi s'échanger contre des pièces ayant une teneur en argent plus élevée, à la fois selon leur cours officiel ou mieux, selon leur cours réel, établi par le marché lui-même. L'achat d'un franc avec 80 liards en suivant le taux de change officiel était profitable puisque 11,80 g d'argent fin contenus dans le franc pouvaient être échangés contre seulement 9,56 g d'argent fin en liards. Dans le cas où le cours réel proposait un taux de change de 90 liards pour un franc afin de bénéficier d'une bonne pièce, il entraînait immédiatement un gain de 11,25 % sur la valeur nominale pour le vendeur du franc.

### **Le rôle des « marchands » français**

La production de faux liards par les Monnaies italiennes est mal documentée, en raison de la faible quantité de témoignages écrits laissés par des ateliers qui opéraient le plus souvent hors des limites de la légalité. De l'information fragmentaire disponible tend cependant à émerger le rôle fondamental exercé par les commerçants français. Un passage de l'interrogatoire d'Antonio Rizzo<sup>19</sup>, ouvrier de la Monnaie de Desana, mené dans le cadre d'une enquête sur le fonctionnement de cet atelier, nous apprend que des « marchands français » (*mercanti francesi*<sup>20</sup>) étaient venus spécialement pour retirer des pièces de moindre valeur que celles produites en France (*d'assai menor bontà di quelle sotto l'effigie de' quali le fabbricano*), dans le but précis de les exporter vers d'autres territoires où ils les auraient dépensées à une valeur bien supérieure à celle déterminée par leur teneur en métal fin (*quelle introducendo in altri stati e spendendole a maggior vallore di quello valevano e per il doppio di più*).

Rizzo donne une brève description de certaines des pièces qu'il a vu produire à la Monnaie de Desana (*una moneta chiamata pignatella fabbricata con due arme di Francia, cioè una per ogni faccia di dette monete; più alcune chiamate quarti con l'impronto di uno delfino. Più altra chiamata liardo con l'impronto di una H [...] Più altre monete con una croce fatta fior di lice da una parte e dall'altra un'arma di Francia con una corona sopra*<sup>21</sup>) et dans celle de Passerano, où il avait précédemment travaillé comme ouvrier (*quarti con la lettera H, quarti con la lettera L et*

---

19. GAZZERA 1842, document 44.

20. Le terme qui revient dans tous les documents examinés est simplement « marchands », mais on peut se demander quel est leur nombre et, surtout, dans quelle mesure il est corrélable à ces marchands-banquiers qui ont démontré à plusieurs reprises qu'ils étaient capables de saisir avec une habileté sans scrupule les opportunités de profit offertes par les équilibres monétaires changeants (BOYER-XAMBEAU *et alii* 1986).

21. GAZZERA 1842, p. 220.

*quarti con il delfino nell'istessa similitudine di quelli fabbricati in Desana, etc.*<sup>22</sup>). On reconnaît avec certitude dans son exposé les caractéristiques des liards « à l'H » d'Henri III, des liards « au dauphin » du Dauphiné et des liards « à l'L » de la Dombes, c'est-à-dire les principaux types qui ont fait l'objet de spéculations.

Le rôle central des marchands étrangers apparaît aussi dans la production de liards par la Monnaie de Casale Monferrato à travers quelques témoignages récemment découverts<sup>23</sup>. Dans un document non daté mais qui se réfère à 1578, on trouve des marchands français qui sont venus à la Monnaie de Casale Monferrato pour commander la production d'une grande quantité (*gran quantità*) de pièces avec des représentations et des inscriptions très précises qui les font correspondre aux liards « à l'H » d'Henri III et aux liards « au dauphin », toujours dans le but explicite de les exporter (*compareno diversi mercanti francesi che vorriano quarti per portar nelle parti di Francia, lontano di qua cento cinquanta et ducento miglia*<sup>24</sup>). Un deuxième document nous permet de dater l'arrivée des marchands français à Casale Monferrato en juin ou juillet 1578<sup>25</sup> : nous sommes donc un peu plus de six mois après l'entrée en vigueur effective de la réforme française de 1577, mais la spéculation s'avère déjà extrêmement agressive.

Les marchands français ont exigé que les liards correspondent en titre et en poids au *quarto da sette al soldo* (figure 7), une pièce d'un septième de sol frappée à la Monnaie de Casale Monferrato depuis septembre 1576, pour usage interne au duché de Montferrat, au titre de seulement 10 grains (34,72 ‰) avec une taille de 256 pièces au marc (0,96 g).<sup>26</sup> Les raisons de cette demande

22. GAZZERA 1842, p. 222.

23. Desana, Frinco, Passerano et Castiglione delle Stiviere sont des ateliers situés dans de très petits fiefs, s'étendant sur quelques kilomètres carrés et frappant donc des espèces non pas pour répondre aux besoins locaux mais uniquement pour le profit. Concernant Casale Monferrato la situation est radicalement différente. Le Duché du Montferrat était un territoire de vastes dimensions, où l'exploitation de la Monnaie était soutenue par la nécessité de produire des espèces à usage local car la prospérité de l'économie du territoire ne pouvait pas compter exclusivement sur l'argent produit en dehors de ses frontières. Auparavant, la Monnaie de Casale Monferrato était utilisée pour produire des pièces dans un but spéculatif, mais leur zone de distribution était limitée au duché de Milan, vers lequel elles étaient facilement distribuées. Mais à partir du milieu des années 1530, avec le retour du fief à l'empereur Charles V de Habsbourg (1533) puis son passage dans la famille Gonzaga (1536), une politique monétaire beaucoup plus habile a été menée et le niveau des émissions est toujours resté aligné sur celui des Monnaies de Turin et de Milan, à leur tour liées entre elles (GIANAZZA 2017a ; 2017b ; à paraître).

24. Voir Annexe 2, document 1. Les 150-200 milles mentionnés dans le document correspondent à une bonne approximation de la distance de Casale Monferrato par rapport à des endroits tels que Grenoble et Lyon.

25. Voir Annexe 2, document 3.

26. CNI, 2, p. 151, n° 53 (millésime 1578). La typologie a été proposée avec des changements mineurs dans les représentations de la seigneurie de Guglielmo Gonzaga († 14 août 1587).



**Figure 7** - Quarti da sette al soldo, Guglielmo Gonzaga (1550-1587), Casale Monferrato. a) 1<sup>re</sup> émission (1577-1578), type avec tête à g. ; b) 2<sup>e</sup> émission (1578-1587), type avec buste à dr. (× 1,5).

se trouvent dans les caractéristiques des deux espèces : le *quarto da sette al soldo* a fini par atteindre le poids du liard français, mais avec un titre 3,6 fois inférieur<sup>27</sup>. Un montant de 20 sols payés avec 80 *quarti da sette al soldo*, utilisés comme s'ils avaient été des liards, aurait correspondu à seulement 2,57 g d'argent contre les 9,56 g attendus dans 80 liards authentiques.

Les marchands français ne commandent pas seulement des pièces de monnaie imitant des liards, ils précisent la quantité : de l'ordre de 1 000 ou 2 000 *scudi*, correspondant à 840 000 ou 1 680 000 pièces, qui correspondent elles-mêmes à 11,7 % ou 23,3 % de la production de liards de toute la décennie 1578-1587 par les Monnaies royales françaises<sup>28</sup>.

Le Duché du Montferrat n'aurait réalisé qu'une émission supplémentaire des *quarti da sette al soldo*. La frappe de pièces dont la valeur nominale était bien supérieure aux coûts du métal et de la main-d'œuvre nécessaires à leur production garantissait des marges importantes – les documents estiment à 15 % le bénéfice de la frappe –, de sorte que la production de volumes tels que ceux demandés par les marchands français aurait garanti aux finances du Duché un revenu extraordinaire loin d'être négligeable.

Le 4 septembre 1578, les gardes de la Monnaie reçurent l'ordre de délivrer (*deliveranza*) trois types de *quarti da sette* à l'usage de ces fameux marchands français<sup>29</sup>. Nous ne savons pas quelles quantités ont été effectivement produites mais nous pouvons constater qu'entre la première présence attestée de marchands français à Casale Monferrato et ces délivrances, deux ou trois mois seulement se sont écoulés, ce qui confirme la précipitation à servir leur avidité.

Les marchands français apparaissent donc comme les véritables protagonistes de la spéculation sur les liards. Ce sont eux qui ont conscience des déséquilibres du système monétaire du royaume et sont à l'initiative d'une attaque spéculative.

27. Voir Annexe 1, tableau 3.

28. D'après les quantités de LAFURIE, PRIEUR 1956, p. 158-159.

29. Voir Annexe 2, documents 2-3.

Ce sont eux qui ont besoin de liards qu'ils introduisent aux côtés de ceux déjà largement en circulation, profitant des différences entre la valeur nominale et la valeur intrinsèque des espèces. Ce sont eux qui connaissent le mieux les types sur lesquels on peut spéculer et l'indiquent avec précision aux ateliers monétaires italiens. Ce sont eux qui savent jusqu'où aller, au point de savoir qu'il était possible d'utiliser des pièces avec des éléments iconographiques très différents de ceux des liards comme les *quarti da sette al soldo* de Monferrat, qui auraient facilement été discriminables si les autorités françaises et, surtout, les utilisateurs, en avaient eu les moyens.

Le rôle des Monnaies italiennes apparaît quant à lui comme subordonné : elles fonctionnent comme des industries privées qui répondent à une commande, payée par les marchands avec des pièces à forte teneur en argent qui sont dès lors retirées de la circulation en France.

À ce jour, on ne connaît pas de contrefaçons de liards produites par les Monnaies de Messerano<sup>30</sup> ou de Montanaro<sup>31</sup>, qui étaient également très actives dans ces années-là et produisaient de gros volumes de fausses pièces de monnaie du duché de Savoie, ou par les Monnaies d'Émilie comme Guastalla<sup>32</sup> ou Correggio<sup>33</sup>, où étaient fabriquées des contrefaçons de pièces milanaises, de Mantoue et même françaises, mais dont les liards étaient exclus. Une telle absence est assez curieuse et l'on peut se demander si elle ne tient pas simplement au manque de relation avec ces « marchands français »<sup>34</sup>.

Le mécanisme que Rizzo atteste explicitement pour les Monnaies de Desana et Passerano et que les nouveaux documents tendent à confirmer pour Casale Monferrato a, selon toute vraisemblance, également été appliqué à la Monnaie de Frinco, bien que nous ne disposions à ce jour d'aucune preuve documentaire.

La Monnaie de Castiglione delle Stiviere nécessite en revanche une lecture particulière. Elle était éloignée des régions françaises où les liards étaient diffusés en quantité. Logiquement, les marchands français auraient été moins enclins à lui demander de produire des faux liards. Les contrefaçons de liards de Castiglione delle Stiviere sont très rares. Elles furent frappées aux noms de Ferrante Gonzaga (1579/1580-1586) et Rodolfo Gonzaga (1586-1593), qui ne purent donc opérer pendant les premières années de la grande spéculation et en quantité certainement moindre que les autres Monnaies piémontaises.

30. TRAVAINI 2011, s.v. *Masserano* (édité par L. Gianazza).

31. TRAVAINI 2011, s.v. *Montanaro* (édité par L. Gianazza).

32. TRAVAINI 2011, s.v. *Guastalla* (édité par L. Bellesia et M. Bazzini).

33. TRAVAINI 2011, s.v. *Correggio* (édité par A. Lusuardi).

34. L'absence de Carmagnola, productrice de faux liards « à la croisette », tient plutôt au fait qu'elle n'était plus active depuis les années 1540, les dernières émissions connues se référant au marquis Gabriel de Saluces († 29 juillet 1548). Voir TRAVAINI 2011, s.v. *Carmagnola* (édité par L. Gianazza).

Néanmoins, des liards de Castiglione delle Stiviere sont attestés dans les découvertes de Fougères (Ille-et-Vilaine ; TPQ 1585 ou 1589)<sup>35</sup> et La Peyratte (Deux-Sèvres ; TPQ 1585-1586)<sup>36</sup>, ainsi que sur le glacier du col du Théodul (Valais, Suisse ; TPQ v. 1610)<sup>37</sup>, aux côtés d'autres faux liards (figure 8).



**Figure 8** - Lieux de la production et de la diffusion des liards contrefaits.

## La fin de la spéculation sur les liards

Les causes qui ont mis fin à la spéculation sur les liards se trouvent dans le changement des systèmes monétaires, tant en France que du côté italien, qui a conduit à la réduction des déséquilibres à la base de la spéculation.

En 1586, les Monnaies royales françaises ont cessé de battre les liards. Même les doubles sols parisis n'y sont plus produits, tandis que le douzain est réintroduit après sa suspension en 1578, devenant ainsi la pièce argentifère de moindre valeur du système monétaire français. De cette façon, le douzain a remplacé le liard mais, contrairement à ce dernier, il avait un rapport entre sa valeur nominale et sa valeur intrinsèque beaucoup plus conforme à celui des pièces supérieures.

35. PROU 1894.

36. CLAIRAND 2000.

37. DIAZ TABERNERO, GIANAZZA 2014.

Dans le même temps, on constate également une forte diminution du volume des émissions des Monnaies royales, qui avait déjà commencé vers 1584 et qui fut surtout important pour les petites pièces faiblement argentifères. En 1587, l'argent fin travaillé par les ateliers monétaires français a atteint un record absolu (plus de 74,6 tonnes), une valeur inégalée tout au long du XVI<sup>e</sup> siècle ; mais, de cette quantité, seulement 2,5 % ont été consacrés à la production de pièces de billon, presque exclusivement sous la forme de douzains<sup>38</sup>.

Le déséquilibre dans la nature des émissions des ateliers monétaires du Sud-Est par rapport à ceux de la zone atlantique n'a quant à lui pas été résolu. Au contraire, dans les Monnaies de ces régions, la part des pièces à faible teneur en argent peut même avoir légèrement augmenté par rapport aux années de la crise du liard. Toutefois, cette situation ne semble pas avoir conduit à une nouvelle action spéculative de la part des Monnaies italiennes. Les contrefaçons de pièces françaises, en l'occurrence du sol parisis et du douzain, sont documentées dans certaines Monnaies piémontaises, dont Desana<sup>39</sup> et Passerano<sup>40</sup>, mais ce phénomène est beaucoup plus limité que celui observé pour les liards.

Une contribution importante à la normalisation de la crise est également venue des régions du Nord-Ouest de l'Italie. En 1587, donc en même temps que les changements apportés au système monétaire français, des réformes ont été réalisées dans les duchés de Savoie et du Montferrat qui ont conduit à l'élaboration d'un nouveau système monétaire, basé non plus sur la livre de 20 sols, mais sur un gros de 4 quarts. La réalisation du *quarto da sette al soldo cessa*, remplacée par un gros qui, même s'il restait une modeste pièce d'argent d'une valeur nominale surévaluée par rapport à sa valeur intrinsèque, ne trouvait plus de correspondance potentielle dans le système monétaire français.

L'assassinat d'Henri III (1589) et les années de la Ligue ont changé les structures politiques en France et ont introduit de nouveaux éléments de déséquilibre dans le système monétaire français. Mais la spéculation des liards avait déjà été définitivement arrêtée et les Monnaies italiennes qui avaient été impliquées se préparaient à tirer de nouvelles opportunités de profit.

38. Traitement des données de LAFaurie, PRIEUR 1956, p. 158-160. Un pourcentage aussi faible de monnaie en billon n'avait pas été atteint depuis 1564.

39. *CNI*, 2, p. 244-245, nos 4-9 (sol parisis, indiqué comme *pignatelle o 6 bianchi di Francia*), 11-16 (sol / douzain) au nom du comte Delfino Tizzoni (1583-1598).

40. *CNI*, 2, p. 386-388, nos 2-4 (sol parisis, indiqué comme *grosso Nesle*), 5-18 (sol/douzain) au nom du comte Ercole Radicati (1585-1587).

ANNEXES

Annexe 1 - Caractéristiques des émissions

nom	valeur nominale	finesse	taille	finesse (‰)	poids (g)	poids d'argent fin (g)	poids d'argent fin pour livre (g)	indice
teston	–	11.6 d. a.r.	25 ½	898,4375	9,5982	8,6233	–	–
sol parisis	15 d.	6.18 d. a.r.	150	539,0625	1,6317	0,8796	14,0733	100
sol douzain	12 d.	3.12 d. a.r.	102	279,5139	2,3995	0,6707	13,4141	95,3
liard	3 d.	2 d. a.r.	256	159,7222	0,9561	0,1527	12,2164	86,8
double tournois	2 d.	1.2 d. a.r.	240	86,5162	1,0198	0,0882	10,5875	75,2
denier tournois	1 d.	0.18 d. a.r.	352	59,8958	0,6953	0,0416	9,9952	71,0

Tableau 1 - Caractéristiques des émissions d'argent dans le royaume de France en 1574 (Source : LAFAURIE, PRIEUR 1956).

nom	valeur nominale	finesse	taille	finesse (‰)	poids (g)	poids d'argent fin (g)	poids d'argent fin pour livre (g)	indice
teston	–	11.6 d. a.r.	25 ½	898,4375	9,5982	8,6233	–	–
franc	20 s.	10.10 d. a.r.	17 ¼	831,8866	14,1886	11,8033	11,8033	98,1
quart d'écu	15 s.	11.11 d. a.r.	25 ⅕	915,0752	9,7124	8,8876	11,8501	98,5
sol parisis	15 d.	4 d. a.r.	104	319,4444	2,3534	0,7518	12,0285	100
sol douzain	12 d.	3 d. a.r.	102	239,5833	2,3995	0,5749	11,4978	95,6
liard	3 d.	1.12 d. a.f.	256	125,0000	0,9561	0,1195	9,5607	79,5
double tournois	2 d.	–	78	–	3,1379	–	–	–
denier tournois	1 d.	–	156	–	1,5689	–	–	–

Tableau 2 - Caractéristiques des émissions d'argent dans le royaume de France suite à la réforme de septembre 1577 (a. f. : argent fin ; a. r. = Argent-le-Roi) (Source : LAFAURIE, PRIEUR 1956).

nom	valeur nominale	finesse	taille	finesse (‰)	poids (g)	poids d'argent fin (g)	poids d'argent fin pour livre (g)	indice
lira	20 s.	10.18 d.	19 ⅓	895,8333	12,6596	11,3409	11,3409	117,1
mezza lira	10 s.	10.18 d.	38 ⅔	895,8333	6,3298	5,6705	11,3409	117,1
quarto di lira	5 s.	10.18 d.	77 ⅓	895,8333	3,1649	2,8352	11,3409	117,1
bianco	4 s.	4.18 d.	50	395,8333	4,8951	1,9376	9,6881	100
placca	1 s.	2.22 d.	129	243,0556	1,8973	0,4612	9,2230	95,2
quarto da sette	⅙ s.	0.10 d.	256	34,7222	0,9561	0,0332	4,6475	48,0

Tableau 3 - Caractéristiques des émissions d'argent dans le duché du Montferrat à la suite de la réforme de 1576 (tailles se référant au marc de Paris) (Source : *Archivio di Stato de Turin, Paesi, Monferrato, Materie Economiche, 5.5, n° 513*).

## Annexe 2 - Documents

1. *Rapport sur la demande de marchands français de produire des pièces de monnaie dans la Monnaie de Casale Monferrato pour les exporter en France (s. d., v. 1578-1583)*

Source : *Archivio di Stato di Torino, Paesi, Monferrato, Materie Economiche*, 5.35, n° 399.

« Compareno diversi mercanti francesi che vorriano quarti per portar nelle parti di Francia, lontano di qua cento cinquanta et ducento miglia, che havessero da una parte una croce et dall'altra una G a modo di delfino, ovvero una H con la corona sopra, con le lettere però attorno che dicano GVL D G DVX MANTVAE TERTIVS ET MONTISFERRATI PRIMVS, et di peso et bontà conforme a quello che comandano li ordini di Sua Altezza, et ne faranno fare grossa somma, da che ne ritornerà di utile all'Altezza Sua, per ogni mille scuti, cento cinquanta, che sono a raggione di quindici per cento, et niun danno sarà al stato, poichè sono portati come ho detto fuori di esso et lontano tante miglia, et si darà sicurtà di così fare. Questi quarti si fanno hora nelle ceche circumvicine, ma più volentieri veranno qua li sudetti mercanti quando possano ottener licenza di esser serviti. Vi sarà anco persone che piglieranno mille et duoi mille scuti di quarti con la stampa ordinaria di santo Evasio per portar fuori del stato, da che ne haverà la Camera Ducale il medemo utile di quindici per cento, et io mi contenterò all'incontro di questi duoi mille scuti di santo Evasio di fabricare diecimille altri scuti conforme a Piemonte, se ben vi è danno. »

2. *Ordonnances relatives à la production des monnaies dans l'atelier de Casale Monferrato et à leur circulation, années 1577-1578 (s. d., après le 10 juin 1579)*

Source : *Archivio di Stato di Torino, Paesi, Monferrato, Materie Economiche*, 5.35, n° 347.

« Ordini fatti da monsignore illustrissimo et reverendissimo Gonzaga nella cecca di Casale.

Del 1577 sotto li 6 d'aprile fu ordinato dall'illustrissimo et reverendissimo priore di Barleta, alhora governatore in questo statto, che il maestro di cecca potesse riffondere li bianchi vechi in novi senza esser tenuto di far battere altre tanto fino come per instrumento dell'obbligo è tenuto a fare.

Ordino del 1578 sotto li 4 di settembre che le guardie dovessero delliberare tre sorte de quart*i* che il maestro di cecca faceva con ordine di Sua Altezza per servizio de' mercanti che le portariano fuor del statto.

Ordino del sudetto anno sotto li 13 di settembre che le guardie dovessero saldar il conto al maestro di cecca dell'oro battuto del primo di febraro del 1577 sino a calende di maggio del 1578 a gr. 13 per marco, lasciando li remedii al detto maestro di cecca.

Ordino del sudetto anno sotto li 13 di settembre che le guardie dovessero saldar li conti al maestro di cecca dell'oro battuto da calende di maggio di detto anno sino al sopradetto giorno a gr. 11 per marco, lasciando li remedii al sopradetto maestro di cecca.

Ordino sotto li 18 di settembre del 1578 che le guardie dovessero delliberare a gr. 11 per marco tutto l'oro tanto di doble quanto di scuti che si fabricassero in cecca per mandar in Fiandra et non in altro luogo.

Ordino del 1578 sotto il penultimo di settembre che, atteso l'informatione et rellatione del signor senatore Fiamberto, il generale et guardie dovessero accettare al maestro di cecca una parte del oro battuto in cambio del argento a fino ch'esso maestro di cecca era tenuto a far battere, et ciò a beneplacito di Sua Signoria illustrissima et reverendissima et dell'illustre Consiglio Secreto.

Ordine del anno 1579 sotto li 11 di maggio che, atteso l'informatione et rellatione del signor senatore Fiamberto, il generale et guardie debbano lasciar fondere le plache vecchie in nove, et fu fatto questo dal illustre Conseglio Secreto.

Fu anco ordinato del sudetto anno sotto li 10 di giugno dall'illustre Conseglio che il generale et guardie dovessero per l'avenire lasciare che il maestro di cecca potesse reffar le plache vecchie in nove.

Sottoscritta Guglielmo Tarachia. »

3. *Autre rapport sur la demande de marchands français de produire des pièces de monnaie dans la Monnaie de Casale Monferrato pour les exporter en France, années 1577-1579 (s. d., après le 10 juin 1579)*

Source : *Archivio di Stato di Torino*, Paesi, Monferrato, Materie Economiche, 5.35, n° 356.

« Del mese d'aprile 1577 il maestro di cecca fece sapere a Sua Altezza in questo Consiglio essere state bandite dalla signoria di Genova tutte le monete d'argento tanto di questo stato come del Piemonte, et anco li bianchi del stato di Milano, supplicando per questo effetto, acciò che la cecca non mancasse di lavorare, di potere rifondere li bianchi vechi in altrettanti nuovi come si faceva nelle cecche di Turino et Vercelli, et così alli 6 d'aprile 1577 piacque all'illustrissimo et reverendissimo signor cardinale Gonzaga, con participatione di detto Consiglio Secreto, ordinare che si potessero rifondere senza obbligo di far battere il fino, poichè non si veneva ad accrescere nel stato moneta a lega.

Comparvero poi del mese di giugno, o sia luglio 1578, mercanti che ricercarono di poter far battere <in> ceccha quarti di tre sorti di stampe, tutte però col nome di Vostra Altezza et dell'istesso peso et bontà ordinati da detta Altezza, et questi per portare in paesi lontani fuori del stato. Il che esso maestro di ceccha fece sapere in questo eccelso Consiglio, significando che Sua Altezza ne haveva di utile quindecim per cento, come è, et doppo esservi scritto a Mantova fu ordinato alli 4 di settembre 1578 al generale et guardie di essa ceccha che li dovessero ammettere et deliberare per servizio di questi mercanti che li portavano fuori del stato.

Venne poi occasione di battere una gran quantità di oro per servizio dell'essercito di Sua Maestà Cattolica in Fiandra. Il che il maestro di cecca fece sapere a Sua Altezza et in questo Consiglio et che non poteva accettar il carico di questo oro s'ella non si contentava di lasciar a lui li remedii che dovevano essere di detta Altezza per il grosso partito che bisognava che facesse alli signori genovesi per farli venire qui et non

andar a Turino, dove erano chiamati, et piacque all'illustrissimo et reverendissimo signor cardinale Gonzaga et a tutto il Consiglio, dopo prese le debite informationi, di concederli li detti rimedii, perché per ogni marco d'oro che si fabricasse fosse obligato a pagare grossi tredici in Camera, et questo dal primo di febraro 1577 sino a calende di maggio 1578, et da detto tempo avanti a ragione de grossi undeci, come consta per li ordini sopra ciò fatti alli 13 di settembre 1578.

Ultimamente ricercò più volte il detto maestro di ceccha di potere rifondere le plache vechie in nuove, sopra che fu ordinato in Consiglio al signor senatore Framberti<sup>41</sup> che s'informasse et riferisse, et udita la relatione fu comandato al generale et guardie d'essa ceccha per doi ordini, di XI maggio et x di giugno 1579, che rimossa ogni eccezione ammettessero le sudette plache.

Dopo essersi finito di fabricare il sudetto oro fu ordinato alli detti generale et guardie al penultimo di settembre 1578 che in luogo del fino che si era obligato a battere li fossi ammesso tanto oro del sudetto fabricato.»

## Bibliographie

- BOYER-XAMBEAU *et alii* 1986 : M.-T. BOYER-XAMBEAU, G. DELEPLACE, L. GILLARD, *Monnaie privée et pouvoir des princes. L'économie des relations monétaires à la Renaissance*, Paris, 1986.
- BLANC 2011 : J. BLANC, La réforme monétaire française de 1577 : les difficultés d'une expérience radicale. Journées d'étude « La souveraineté monétaire et la souveraineté politique en idées et en pratiques : identité, concurrence, corrélation ? », Paris, décembre 2011 [halshs-00656436].
- CERRATO 1956 : G. CERRATO, *La zecca di Torino dalle origini alla riforma monetaria del 1754*, Torino, 1956.
- CLAIRAND 2000 : A. CLAIRAND, Le Trésor de La Peyratte (Deux-Sèvres). Un ensemble de monnaies de billon françaises, italiennes et espagnoles (1585-1586), *TM*, XIX, 2000, p. 231-258.
- DIAZ TABERNERO, GIANAZZA 2014 : J. DIAZ TABERNERO, L. GIANAZZA, *Die Geldbörse des «Söldners» vom Theodul-Pass (VS) – Il ripostiglio del «mercenario» del Colle del Teodulo (VS)* (Inventar der Fundmünzen der Schweiz, 11), Bern, 2014.
- GAZZERA 1842 : C. GAZZERA, *Memorie storiche dei Tizzoni conti di Desana e notizia delle loro monete*, Torino, 1842.
- GIANAZZA 2017a : L. GIANAZZA, Roma, Museo Nazionale Romano. *La collezione di monete di Vittorio Emanuele III. La zecca di Casale Monferrato. Parte I. Da Gian Giacomo Paleologo (1418-1445) a Guglielmo II Paleologo (1494-1518)*, (Bollettino di Numismatica. Materiali, 58), Roma, 2017.

41. Ainsi orthographié dans le texte, mais ce serait le *senatore Fiamberti* cité dans d'autres documents.

- GIANAZZA 2017b : L. GIANAZZA, Roma, Museo Nazionale Romano. *La collezione di monete di Vittorio Emanuele III. La zecca di Casale Monferrato. Parte II. Da Guglielmo II Paleologo (1494-1518) a Giovanni Giorgio Paleologo (1530-1533)*, (Bollettino di Numismatica. Materiali, 59), Roma, 2017.
- GIANAZZA (à paraître) : L. GIANAZZA, Roma, Museo Nazionale Romano. *La collezione di monete di Vittorio Emanuele III. La zecca di Casale Monferrato. Parte III. Da Carlo V d'Asburgo (1533-36) a Guglielmo Gonzaga durante la reggenza di Margherita Paleologo (1550-66)*, Roma, à paraître.
- LAFaurIE, PRIEUR 1956 : J. LAFaurIE, P. PRIEUR, *Les monnaies des rois de France. François I<sup>er</sup> à Henri IV*, Paris, 1956.
- JAMBU 2020 : J. JAMBU, *Inventer de la monnaie pour les pauvres. Ou comment créer la monnaie fiduciaire (France, XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècle)*, *Dialogues d'Histoire Ancienne*, suppl. 20, 2020, p. 183-201.
- POEY D'AVANT 1858-1862 : F. POEY D'AVANT, *Monnaies féodales de France*, Paris, 1858-1862, 3 vol.
- PROU 1894 : M. PROU, *Trouvaille de Fougères*, RN, 1894, p. 224-229.
- SPOONER 1972 : F. C. SPOONER, *The International Economy and Monetary Movements in France, 1493-1725*, Cambridge, 1972.
- TRAVAINI 2011 : L. TRAVAINI (ed.), *Le zecche italiane fino all'Unità*, Roma, 2011, 2 vol.